



Communiqué de presse

Berne, le 21 décembre 2016

Intergroupe parlementaire Police et sécurité

Celui qui agresse un représentant de l'État doit aller en prison

pd – Les menaces et agressions physiques contre les représentants des autorités et les fonctionnaires sont toujours plus fréquentes. Désormais, les violences contre les représentants de l'État doivent être punies d'une peine privative de liberté minimale de 3 jours. C'est ce que demandent les deux initiatives parlementaires des conseillers nationaux Marco Romano (PDC) et Bernhard Guhl (PBD). «Il faut instaurer de toute urgence une peine minimale ferme pour adresser un signe clair aux coupables de ces agressions, dans une optique tant de prévention et de dissuasion que de répression», affirme le conseiller national PDC tessinois Marco Romano. La Fédération suisse des fonctionnaires de police FSFP se réjouit de constater que les politiciens vont enfin se pencher sur cette question.

Nos autorités et nos fonctionnaires sont chargés d'appliquer les décisions résultant de la volonté populaire, pour le bien des habitants de notre pays. Il faut malheureusement constater depuis des années que le respect envers l'État, ses autorités et ses fonctionnaires, se perd de plus en plus. Les chiffres de la statistique criminelle sont éloquentes : alors qu'en l'an 2000 encore, elle faisait état de « seulement » 774 infractions à l'art. 285 CPS, leur nombre a explosé pour atteindre en 2015 plus de 2800 plaintes pour violences et menaces contre les autorités et les fonctionnaires. «Cette situation est inacceptable et nous devons mieux veiller sur nos autorités et nos fonctionnaires et en améliorer la protection», déclare le conseiller national argovien PBD Bernhard Guhl, qui affirme en outre : «Les agressions contre les représentants de l'État – comme les policières et les policiers, entre autres – deviennent non seulement plus fréquentes, mais aussi plus brutales et les délinquants prennent consciemment le risque de causer de graves blessures.» La peine privative de liberté minimale de 3 jours et la possibilité pour le juge de doubler la peine maximale en cas de récidive spécifique et qualifiée doivent désormais mieux protéger les représentants de l'État. Cette opinion est partagée par les 29 parlementaires cosignataires de cette initiative, de la gauche comme de la droite.

La FSFP se félicite de cette adaptation, attendue depuis longtemps

En 2009 déjà, la Fédération suisse des fonctionnaires de police FSFP a adressé une pétition au Conseil national, qui en avait pris acte. Pourtant, ni le Conseil fédéral ni le Conseil des États n'ont jugé opportun d'adapter les mesures pénales applicables à ces délits. Entre-temps, plusieurs initiatives parlementaires et cantonales ont souligné la nécessité de peines plus sévères en cas d'infractions contre l'article 285 CPS. «Enfin, le monde politique a pris conscience du fait que cette évolution ne peut plus être tolérée», fait remarquer Johanna Bundi Ryser, présidente de la FSFP, qui ajoute : «Avec de telles peines, les



délinquants réfléchiront à deux fois avant de faire usage de violence contre des policières, des policiers ou d'autres représentants des autorités.»

La population réclame elle aussi des peines plus sévères

«Aujourd'hui, les coupables de violences sont appréhendés avec des gants et cela ne doit définitivement plus être le cas», a déclaré ce printemps Stefano Piazza, président de l'association tessinoise «Amici delle Forze di Polizia Svizzera» (AFPS), lors du lancement de la pétition trilingue en ligne en faveur d'un durcissement des peines sanctionnant les actes de menaces et de violences contre les autorités et les fonctionnaires. Depuis sa mise sur le net, environ 12'000 citoyennes et citoyens ont signé cette pétition (www.art-285.ch) pour manifester leur désir d'une application de peines plus sévères. «Nous avons démontré que le peuple ne veut pas tolérer plus longtemps les agressions contre les policiers et autres représentants des autorités», déclare Stefano Piazza, qui ajoute : «Nous sommes très satisfaits que le monde politique s'en préoccupe enfin.»

La rencontre avec les parlementaires a ouvert la voie

Le 20 septembre dernier, 12 parlementaires ont répondu à l'invitation de l'Intergroupe parlementaire Police et sécurité et participé à la rencontre d'information et de discussion organisée sous le titre «La violence contre la police est une violence contre l'État : l'art. 285 CPS est-il conforme à notre temps?». «Lors de cette discussion, nous sommes unanimement parvenus à la conclusion suivante : il faut maintenant que Berne émette un signal clair», affirme Bernhard Guhl, conseiller national PBD et président de l'Intergroupe parlementaire Police et sécurité, qui précise encore : «Cette unanimité a également ouvert la voie aux initiatives déposées la semaine dernière.» Lui-même et Marco Romano sont convaincus que leurs collègues des Chambres fédérales vont maintenant, eux aussi, percevoir la nécessité d'instaurer des peines plus sévères.

-
- **16.496 Initiative parlementaire du CN Bernhard Guhl**
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160496>

 - **16.501 Initiative parlementaire du CN Marco Romano**
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160501>
-

Pour de plus amples informations :

- Bernhard Guhl, conseiller national PBD, président de l'Intergroupe parlementaire Police et sécurité, tél. 079 337 80 50
- Marco Romano, conseiller national PDC, tél. 079 425 14 31
- Johanna Bundi Ryser, présidente de la FSFP, tél. 079 609 50 90
- Stefano Piazza, président de l'association AFPS, tél. 079 450 98 42
- Max Hofmann, secrétaire général de la FSFP et secrétaire de l'Intergroupe parlementaire Police et sécurité, tél. 076 381 44 64